

Collectif 14 juin

# FUCHSIA



## FEMMES EN GRÈVE

## A GENÈVE

JUIN  
**14**  
Vendredi  
**1991**



**Fuchsia.** Onagracée originaire des forêts montagneuses de l'Amérique centrale et de la Nouvelle-Zélande, introduite au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Epoque de la floraison: mai à octobre.

Période de repos: hiver.

Exposition: en été, dans un endroit chaud, aéré, clair, mais légèrement ombragé, sur une fenêtre ou un balcon; en hiver, au frais (5 à 10°), en lieu clair, mais pas trop sec.

Arrosage: copieux en été, avec bassinage journalier; en hiver, maintenir simplement la motte un peu humide.

Application d'engrais: tous les 8 à 10 jours au printemps et en été.

Rempotage: février-mars, avec fort rabattage.

Multiplication: par boutures, au printemps et en été.

Remarques: laisser pousser sans y toucher les fuchsias grimpants; aux autres couper les pointes dès le printemps, pour qu'ils deviennent touffus. Si l'on désire qu'ils montent en arbres, supprimer les branches latérales jusqu'à la «couronne».

# *Fuchsia*

**FEMMES EN GRÈVE  
À GENÈVE  
14 JUIN 1991**

Textes et récits recueillis par

Patricia Adler

Maryelle Budry

Alda De Giorgi

Anette Zimmermann

du Collectif 14 juin de Genève

Graphisme: Aline Horisberger

Mise en page: Maria Lopez et Rolf Jaeger

Impression: Coprint Steudler & Wittwer

## **VOUS AVEZ RACONTÉ VOTRE GRÈVE**

Début 1991, des "collectifs du 14 juin" se créaient dans la plupart des villes suisses et se lançaient avec courage, et parfois un peu de crainte, dans l'organisation de ce qui fut une grève colorée et magnifique.

Aujourd'hui, nous tenons à rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette journée à Genève. Qu'elle demeure dans les annales, c'est déjà une reconnaissance et nous savons que tel est le cas. Mais qu'elle soit dorénavant le ferment d'une nouvelle solidarité entre militantes, syndicalistes, féministes, artistes, ouvrières, employées, sages-femmes, mères au foyer, et toutes d'abord femmes, c'est notre vœu le plus cher.

Nous espérons que cette brochure permettra à chacune et à chacun de retrouver l'ambiance du 14 juin 1991: odeurs, bruits, slogans, marche, couleurs, théâtres, musiques, et déclarations, tout ce qui a marqué ce vendredi ensoleillé et chaleureux.

Nous avons tenté de restituer au mieux les atmosphères des différents pique-niques, rassemblements et actions qui se sont déroulés dans les quartiers de la ville.

Un certain nombre de textes que vous allez lire ont été écrits sur le vif, le 14 juin.

En automne, nous avons lancé un appel dans la presse et auprès des diverses associations afin de récolter encore d'autres témoignages et photographies pour obtenir ainsi le maximum de documents inédits.

Mais cette chronique n'est pas une enquête exhaustive, ni une oeuvre littéraire. Nous avons simplement voulu retracer au plus près ces moments vécus par nous toutes avec intensité et conviction. Nous espérons qu'à la lecture de ce petit livre vous retrouverez intact votre engagement lors de cette journée inoubliable.

Au nom du Collectif 14 juin de Genève, Patricia Adler, Marielle Budry, Alda De Giorgi, Annette Zimmermann



**14. Juni / juin / giugno 1991**

**LANDESWEITER FRAUENSTREIK  
GREVE NATIONALE DES FEMMES  
SCIOPERO NAZIONALE DELLE DONNE**



# OUVERTURES

## JE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

### LA MANIFESTATION DE LA GRÈVE DES FEMMES DU 14 JUIN DÉBUTA PAR CES MOTS :

Au nom du Collectif 14 juin de Genève pour la grève des femmes, j'ouvre cette manifestation et vous souhaite la bienvenue à la place de l'Octroi qui va devenir place de l'Octroi des Crèches. Aujourd'hui dans toute la Suisse, des milliers de personnes ont montré qu'elles souhaitent l'application rapide de l'article de la Constitution qui dit : "L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans le domaine de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale." 10 après, la loi d'application vient seulement de sortir - comme par miracle - en consultation. Les femmes gagnent en moyenne un tiers de moins que les hommes. Le travail des mères et des ménagères n'est pas reconnu par notre système de sécurité sociale, les responsabilités familiales et ménagères reposent la plupart du temps sur les épaules des femmes, les places de travail à responsabilité et bien payées sont largement réservées aux hommes, le mépris et la violence contre les femmes sont un scandale banalisé. Le Conseil Fédéral fait la grève de l'égalité depuis 10 ans. Nous saluons toutes les personnes qui ont participé à ce mouvement. Ce mot d'ordre inédit n'a laissé personne indifférent. Les femmes et les hommes étaient interpellés. Partout, dans tous les milieux, dans les familles, sur les lieux de travail, il y a eu débat. L'inégalité des conditions, les discriminations et les injustices que les femmes subissent trop souvent, en contradiction flagrante avec la Constitution de ce pays sont reconnues. Il s'agit d'y remédier concrètement et rapidement. C'est pour l'exiger que nous nous sommes mobilisées. Partout, cette journée nationale de grève a été l'occasion d'initiatives innombrables des femmes et des hommes de tous les milieux, des jeunes et moins jeunes, travailleuses salariées et femmes au foyer, pour l'organisation et la réussite de cette journée".

Prise de parole de Marina Decarro, membre du Collectif 14 juin et du Syndicat SSP/VPOD. Extrait.



## QUELQUES DATES CONCERNANT LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

Tableau établi par Johanna Burgisser.

	dans le monde	en Suisse
	Wyoming (USA)	1868 Création de l'Association internationale des femmes.
		1869
		1872 Les portes de l'Université de Genève s'ouvrent aux femmes.
	Ile de Man (Royaume Uni)	1880
		1891 Fondation de l'Union des femmes de Genève.
	Nouvelle Zelande et Colorado	1893
	Finlande	1906
		1909 Fondation de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin.
	Norvège, Danemark, Islande, Hollande, URSS,	1913
	Allemagne, Royaume-Uni, Luxembourg, Pologne,	
	Suède, Autriche, Tchécoslovaquie.	1919
	L'ensemble des Etats-Unis	1920 Six cantons votent contre le suffrage des femmes.
	Irlande	1922
	Mongolie, Equateur, Afrique du Sud, Brésil,	1924
	Thaïlande, Uruguay, Cuba, Ceylan, Turquie,	
	Birmanie, Philippines, Canada, République	
	Dominicaine, France, Jamaïque, Hongrie,	
	Indonésie, Italie, Japon, Albanie, Panama,	
	Roumanie, Yougoslavie, Argentine, Bulgarie, Chine,	
	Libéria, Vénézuela, Belgique, Corée du Nord et du	
	Sud, Israël, Vietnam du Nord, Chili, Costa Rica, Inde,	
	Salvador.	1950
	1934 - L'Espagne accorde le droit de vote aux	
	femmes célibataires et veuves!	
	Népal, Bolivie, Grèce, Liban, Mexique, Colombie,	1951
	Ethiopie, Ghana, Honduras, Nicaragua, Pérou,	
	Singapour, Cambodge, Congo, Côte-d'Ivoire,	
	Dahomey, Egypte, Gabon, Guinée, Haute-Volta,	
	Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger,	
	Pakistan, Sénégal, Togo, Tchad, Vietnam du Sud,	
	Haïti, Algérie, Somalie, Chypre, Maroc, Tunisie.	
		1959 Le 1 février, votation sur l'introduction du suffrage
		féminin en matière fédérale. Résultat négatif, avec
		66,9% de non contre 33,1% de oui. Le le canton de
		Vaud accorde le droit de vote aux femmes en
		matière cantonale et communale.
		1960 Le 6 mars, Genève fait de même.
		Le 27 septembre Neuchâtel suit Vaud
	Barbades, Burundi, Cameroun, Gambie, Paraguay,	1961
	Sierra Leone, Tanzanie, Australie, Monaco,	
	Ouganda, Rwanda, Iran, Kenya, Libye, Malaisie,	1962 - le 29 janvier, le canton du Tessin accorde le
	Irak, Afghanistan, Malawi, Malte, Zambie,	droit de vote aux femmes et aux hommes dans les
	Guatemala, Soudan.	patriciats (communes bourgeoises)
	Botswana, Guyana et Lesotho.	1965
		1966 Bâle-ville accorde le droit de vote et électorat en
		matière cantonale et communale.
		1967 Glaris accorde le droit de vote en matière paroissiale,
		scolaire et d'assistance.
		1968 Bâle-Campagne accorde le droit de vote aux
		femmes en matière cantonale.
		1969 Thurgovie accorde un droit de vote en matière
		scolaire. Tessin accorde un droit de vote en matière
		cantonale et communale.
		1970 Valais accorde aux femmes le droit de vote en
		matière cantonale et communale.
		1971 Le 7 février, 2 <sup>ème</sup> votation fédérale concernant le
		droit de vote des femmes en matière fédérale.
		Droit de vote et électorat ont été acceptés par 14
		cantons et par trois demi-cantons. Refusé par 5
		cantons et par 3 demi-cantons.



## MANIFESTE DU 14 JUIN

Le 14 juin 1981, l'article 4 alinéa 2 de la Constitution a été adopté en votation populaire. Il dit :

**" L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale."**

Dix ans plus tard, en 1991, les progrès accomplis sont très faibles. La situation des femmes dans le travail, dans la famille et dans la société en général ne correspond toujours pas aux principes énoncés dans la Constitution.

Parce qu'il est intolérable que ce principe constitutionnel soit resté pratiquement lettre morte:

-**Nous dénonçons** l'absence de volonté des autorités politiques et des responsables économiques de ce pays qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour faire respecter le vote populaire.

-**Nous sommes en droit** de nous élever contre cette situation qui exprime le peu de cas que font les décideurs des discriminations subies par les femmes.

-**Le 14 juin 1991, nous appelons**

-les femmes à participer avec enthousiasme et conviction à toutes les actions sur les lieux de travail, à la maison et dans la rue

-les hommes à faire preuve de solidarité avec les buts de la journée

pour exprimer leur volonté de voir les principes constitutionnels s'appliquer dans la réalité.





# LES NEUF RAISONS DE

## 1. La démocratie bafouée

Les femmes se mettent en grève pour demander le respect du droit. Depuis 10 ans, l'art. 4 de la Constitution, voté par le peuple, est bafoué tous les jours et impunément. Pire, alors que les discriminations à l'encontre des femmes demeurent, on veut, sous prétexte d'égalité, faire entrer les femmes dans l'armée et élever l'âge de leur retraite. La révision de la loi sur la nationalité suisse est un autre exemple de cette stratégie régressive visant à réaliser l'égalité par le bas.

**Nous voulons** l'application de la Constitution et l'égalité des droits dans la réalité !

## 2. Les salaires des femmes sont inférieurs d'un tiers à ceux des hommes

Selon l'OFIAMT, en Suisse le salaire moyen des femmes est d'environ 30% inférieur à celui des hommes. Cet écart n'a pratiquement pas diminué en 10 ans ! Par exemple: en 1981 le salaire moyen d'un ouvrier était de 15,58 Fr. de l'heure et celui d'une ouvrière de 10,57 Fr. de l'heure. L'écart était de 32,2%. En 1989, le salaire moyen d'un ouvrier était de 21,23 Fr. de l'heure et celui d'une ouvrière de 14,39 Fr. de l'heure. L'écart est de 32,2%. Notons également que les secteurs professionnels traditionnellement féminins sont sous-payés.



Enfin, en 1991, un projet de loi fédérale sur l'égalité des salaires entre femmes et hommes est sorti des tiroirs de l'administration fédérale. La période de consultation court jusqu'à fin mai. Ce projet prévoit entre autre une protection renforcée de la salariée en cas de litige concernant l'égalité des salaires, notamment le renversement du fardeau

de la preuve; la possibilité pour les organisations professionnelles et les associations féminines de déposer plainte. Quelques aspects importants de ce projet sont contestés par les organisations patronales. Veillons à ce qu'il ne soit pas complètement vidé de son sens ou simplement repoussé aux calendes grecques (comme l'assurance maternité, en souffrance depuis bientôt 50 ans !).

Une estimation des budgets-minimum (établie à partir de données de l'assistance) indique qu'un ménage formé d'un adulte et d'un enfant ne peut pas vivre à moins de 3'024 Fr. par mois (pour autant que le loyer ne soit pas supérieur à 540 Fr. et sans compter les frais de garde de l'enfant). Tel est le strict minimum pour survivre. Des personnes travaillent à plein temps dans l'opulente Genève et reçoivent des salaires si bas qu'elles doivent s'adresser à l'assistance pour survivre. La majorité d'entre elles sont des femmes avec des enfants à charge.

**Nous voulons** un salaire égal pour un travail de valeur égale et une loi fédérale qui aide à l'obtenir; des salaires décents permettant de vivre, car le salaire féminin n'est pas un salaire d'appoint; la pleine considération du travail des femmes.

## 3. Le harcèlement sexuel, insulte à la dignité des femmes au travail

La plupart des employeurs ignorent volontairement le problème. Si un cas se présente dans leur entreprise, ils protègent le harceleur. Conséquence: beaucoup de femmes quittent leur emploi ou sont finalement licenciées pour cette raison. Le harcèlement sexuel doit être combattu car il représente une atteinte au droit des femmes de travailler dans le respect de leur dignité.

**Nous voulons** un milieu de travail où la protection de la personnalité soit effectivement garantie.

## 4. Le monde du travail salarié: une route semée d'embûches

Les femmes travaillent en majorité dans les branches d'activités où les salaires sont les plus bas. Ce n'est pas un hasard: dès la fin de la scolarité obligatoire, les différences de formation apparaissent nettement. Encore maintenant, 16% des jeunes filles ne reçoivent aucune formation. Les apprentissages vers lesquels elles se dirigent traditionnellement (vente, soins corporels, bureau) sont moins longs que ceux des "métiers d'hommes" et débouchent sur des métiers moins payés où les possibilités de perfectionnement et de carrière sont moindres. Même les jeunes filles qui entreprennent de longues études se dirigent vers des voies moins prestigieuses et demeurent cantonnées dans des postes à moindres responsabilités.

Ce sont les femmes qui interrompent ou restreignent leurs activités professionnelles pour s'occuper des tâches familiales. Puis, coupées du monde professionnel pendant plusieurs années, pénalisées par leur âge, elles ont toutes les peines à se



réinsérer. Relevons également la situation des femmes immigrées: la majorité d'entre elles n'ont pu acquérir de formation professionnelle et elles rencontrent, en plus, des difficultés liées à la précarité de leur statut.

A l'école, les manuels scolaires diffusent encore trop souvent une

# FAIRE GREVE LE 14 JUIN

représentation stéréotypée des hommes et des femmes (Jean joue avec un mécano tandis que Marie pleure). Ecoles et responsables de l'orientation professionnelle doivent s'efforcer d'encourager les filles et les garçons à choisir leur avenir en fonction de leurs goûts, intérêts et aptitudes et non pas en fonction de leur sexe.

**Nous voulons** des possibilités réelles de formation, de perfectionnement, de recyclage et de promotion professionnels.

## 5. Graves conséquences du travail de nuit et du dimanche

Aujourd'hui, 400'000 personnes travaillent de nuit dans l'industrie et les services et 500'000 le dimanche. Il est reconnu que ces horaires "atypiques" ont des effets nocifs sur la santé et sur la vie personnelle, familiale et sociale des salarié-e-s. Les conséquences sont plus lourdes pour les femmes en raison du partage inégalitaire des tâches et des autres discriminations qu'elles subissent.

**Nous voulons** que la Suisse renonce à dénoncer la Convention 89 interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie et que cette protection soit étendue aux hommes. Là où le travail de nuit et du dimanche est indispensable pour des raisons sociales, nous demandons de réelles compensations en temps.

## 6. SOS Crèches !

Elles sont insuffisantes en nombre et leurs prix sont trop élevés. Selon une évaluation émanant du Groupe parents-petite enfance, il manque dans le canton de Genève 3'000 places dans les crèches et un très grand nombre dans les autres structures d'accueil.

**Nous voulons** des lieux d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire en nombre suffisant, de qualité et à des prix accessibles. Nous voulons des horaires scolaires adéquats tenant compte de l'organisation des familles.

## 7. Sécurité sociale: des discriminations injustifiables !

Mettons fin à la pénalisation des femmes dans les assurances et au niveau des prestations sociales !

**Nous voulons** la reconnaissance des années consacrées à l'éducation des enfants et à l'aide sociale bénévole (ex. prise en charge des personnes âgées); une rente AVS indépendante de l'état matrimonial; un congé maternité de 16 semaines (payé); un congé parental payé d'une année à choix pour la mère ou pour le père; des allocations pour enfants indépendamment de l'activité professionnelle; la révision du droit fiscal: l'imposition additionnée des revenus des époux



conduit à une aggravation de la progression et de la taxation, ce qui n'encourage guère les femmes à exercer une activité professionnelle.

## 8. Un partage inégal des tâches à la maison

Selon l'Office fédéral de la statistique, une femme mariée travaillant à plein temps est occupée en moyenne 19 heures par semaine aux tâches ménagères. Un homme marié travaillant à plein temps n'y consacre en moyenne que 4 heures par semaine. Pour que la répartition traditionnelle des rôles puisse évoluer et que les coupures entre la vie professionnelle, vie familiale et vie sociale s'estompent:

**nous voulons** une transformation importante des mentalités, un temps partiel accessible aux hommes et aux femmes, une réduction générale du temps de travail, un partage équitable des tâches ménagères et familiales.



## 9. Le mépris et la violence contre les femmes: un scandale banalisé.

La publicité sexiste, la pornographie, le viol, la violence conjugale, l'inceste constituent l'expression d'une société méprisante et hostile à l'égard des femmes.

**Nous voulons** une société respectueuse des femmes. A la maison, au travail, dans la rue, les femmes veulent pouvoir vivre sans être exposées aux abus sexuels et à la violence.

COLLECTIF DU 14 JUIN - GENEVE

# Pour que la grève des femmes soit une réussite:

- diffusez ce manifeste largement autour de vous
- contribuez à préparer la journée en prenant rapidement contact avec les adresses ci-dessous
- le 14 juin n'hésitez pas ! Il y a mille façons de faire la grève au travail et à la maison
- après le 14 juin, ne vous arrêtez pas en si bon chemin: organisez-vous, rejoignez un syndicat, une association ou un mouvement pour continuer à promouvoir ces revendications !

Pour prendre contact avec le Collectif du 14 juin:

**FTMH** (022) 45 64 00 - **SSP/VPOD** (022) 732 61 85

**SIT** (022) 20 50 44 - **Collège du travail** (022) 28 64 95

**Soutien financier: CCP NO 12 - 13140 - 3**

**Signataires de cet appel, Genève le 22 avril 1991**

**Association des femmes de théâtre.**

**Association des Juristes progressistes**

**Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme**

**Centre de santé des femmes Rosa Canina**

**Collège du travail** (La ménagère, une travailleuse)

**Comité contre le harcèlement sexuel**

**ESPACE S**

**F-Information**

**Femmes, féminisme et recherche.**

**Groupe Parents - Petite enfance**

**Librairie-femmes l'Inédite**

**"La Maison" Centre femmes**

**Qu'en dira-t-on** (Groupe de lesbiennes féministes)

**Solidarité Femmes**

**SOS Femmes**

**Viol Secours**

**USCG** (Union des syndicats du canton de Genève)

**FCTA** (Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation)

**FOBB** (Syndicat du bâtiment et du bois)

**FTMH** (Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie)

**FTCP** (Fédération Textile, Chimie, Papier)

**SLP** (Syndicat du livre et du papier)

**SSP/VPOD** (Syndicat des services publics)

**Syndicat sans Frontières**

**USL** (Union suisse des lithographes)

**SEV-TPG** (syndicat des transports publics genevois)

**SIT** (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs)

**Commission Femmes du SIT**

**ACG** (Association des commis de Genève)

**Cartel intersyndical du personnel de l'Etat**

**Groupe Egalité du parti socialiste genevois**

**Parti Suisse du Travail**

**PEG** (Parti Ecologiste Genevois)

**PSG** (Parti Socialiste Genevois)

**PSO** (Parti Socialiste Ouvrier)

GREVE NATIONALE DES FEMMES